

Informations de base

2013/2258(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, article 202, paragraphe 5: missions d'information; interprétation Subject 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
26/11/2013	Vote en commission		
10/12/2013	Décision du Parlement	T7-0550/2013	Résumé
10/12/2013	Fin de la procédure au Parlement		